

# LE VIF

L'EXPRESS



Série d'été  
**LES PLUS BEAUX  
CHÂTEAUX  
DE BELGIQUE**

► [www.levif.be](http://www.levif.be)

**EXCLUSIF**

**Vaccins**

# 892

## millions d'euros perdus par la Belgique

### Comment GSK profite de notre paradis fiscal



**DIEU ET SON ÂME** Stratège, cynique, théâtral, loyal...  
Qui était réellement Guy Spitaels



# VACCINS Comment la Belgique a perdu 892 millions d'euros

Ci-dessous : la Belgique est décrite comme un « paradis fiscal pour les sociétés riches en propriété intellectuelle » dans cette présentation du cabinet d'avocats Bird & Bird destinée aux entreprises.

CHRISTOPHE LICOPPE/PHOTO NEWS

Les ventes mondiales de vaccins Pandemrix contre la pandémie de grippe A/H1N1 en 2009-2010 ont produit 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le groupe britannique GlaxoSmithKline. De ce pactole tombé du ciel, la filiale belge GSK Biologicals, basée à Rixensart, a récolté plus de 1 milliard d'euros de bénéfices. Taxés à moins de 3%, comme le montre notre enquête. En cause, deux mesures controversées qui ont transformé la Belgique en véritable paradis fiscal pour multinationales : la déduction sur les revenus de brevets et les intérêts notionnels.

**A**u téléphone, Pascal Lizin, porte-parole de GSK Biologicals, masque mal son irritation face à nos questions concernant le Pandemrix, le vaccin anti-grippe A/H1N1 commercialisé par la branche belge du groupe britannique GlaxoSmithKline. Invoquant le « secret commercial », il refusera de répondre à la quinzaine de questions que nous lui avons adressées précédemment par courriel. Des

questions validées par un expert fiscal, qui sollicitaient notamment des précisions sur des anomalies identifiées dans les comptes annuels de la firme de Rixensart (1).  
On n'en a pas véritablement pris la mesure en Belgique, mais, il y a trois ans, GSK Biologicals a joué un rôle majeur sur la scène internationale pour répondre à la pandémie de grippe A/H1N1. L'entreprise installée dans le Brabant wallon a assuré « plus de 50 % des commandes mondiales

de vaccins dans 60 pays, et plus des deux tiers en Europe », selon Jean Stéphanne, à la barre de l'entreprise jusqu'en avril dernier (2).

Quels sont les profits réalisés par GSK sur ces ventes exceptionnelles ? Où et comment ont-ils été taxés ? Après plusieurs mois d'enquête, et après avoir épluché les comptes annuels du groupe, *Le Vif/L'Express* a retracé une partie des flux financiers liés aux revenus du Pandemrix. Les résultats, surprenants, font notamment apparaître la Belgique comme le principal paradis fiscal utilisé par le groupe britannique pour « défiscaliser », en 2010 et 2011, plus de 1 milliard d'euros de profits résultant des ventes mondiales du vaccin.

Notre enquête révèle également que deux employés belges de GSK, dont le directeur financier et administrateur de GSK Biologicals, apparaissent dans un montage au Luxembourg jugé abusif par le fisc britannique. Ce montage, utilisé par le groupe GSK pour défiscaliser une partie des profits de la pandémie restés au Royaume-Uni en 2010, a été démantelé par le fisc britannique l'an passé (*lire pages 36-37*).

## Des contrats signés dans l'urgence

En avril 2009, le virus de la grippe A/H1N1 découvert au Mexique af-

fole l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En juin, l'agence onusienne déclare l'état de pandémie, malgré un très faible nombre de décès. Les gouvernements paniquent et, dans l'urgence, signent des contrats avec les laboratoires pharmaceutiques qui disposent d'un vaccin expérimental. En août, GSK Biologicals, la division vaccin du groupe GSK, annonce des commandes fermes de Pandemrix pour 291 millions de doses. Début octobre, ce chiffre grimpe à 440 millions.

Mais, rapidement, la pandémie fait « pschitt ». D'éminents médecins évoquent une « grippette ». Le tsunami de décès annoncé s'évapore à vue d'œil. Puis, nouveau coup de théâtre : on apprend à l'automne qu'une seule dose de vaccin suffit pour immuniser un individu. Or tous les gouvernements ont commandé deux doses par personne, suivant les recommandations d'un groupe d'experts de l'OMS... Sous pression, GSK consentira – bien que rien ne l'y oblige contractuellement – à amputer les commandes de 32%.

Bilan de cette première « pandémie » du XXI<sup>e</sup> siècle ? D'abord qu'elle n'en était peut-être pas une : l'OMS a recensé 18 449 décès dus au virus, soit 14 à 28 fois moins que les 250 000 à 500 000 décès dus chaque année à la simple épidémie de grippe saisonnière... Ensuite, qu'un tiers des 15 experts qui ont directement conseillé l'OMS avant et pendant la pandémie avaient des liens d'intérêts avec des laboratoires pharmaceutiques, dont GSK. Des commissions d'enquête parlementaire diligentées par le Conseil de l'Europe et plusieurs pays, dont la France, fustigeront également ces conflits d'intérêts et le manque de transparence de l'OMS, même si un rapport ultérieur commandité par l'agence onusienne « blanchira » partiellement cette dernière.





●●● Des ventes mondiales pour 2,3 milliards d'euros

Enfin, lors de cet événement qui a mis la planète en émoi, GSK Biologicals a vendu sur les cinq continents quelque 300 millions de doses de son vaccin Pandemrix (appelé Arepanrix hors Europe). Des ventes extraordinaires qui ont produit un chiffre d'affaires de 976 millions d'euros fin 2009 et de 1,34 milliard en 2010, selon les derniers rapports annuels du groupe britannique. Soit un total de 2,3 milliards d'euros.

Un chiffre vertigineux pour un fiasco qui ne l'est pas moins. Car, en pratique, moins d'un vaccin pandémique sur quatre vendu par GSK a été administré dans le monde. La majorité des surplus se sont périmés dans des hangars puis ont été détruits, le reste ayant été revendu ou donné aux pays en développement...

Sanofi-Aventis, Novartis et Baxter ont aussi vu leur chiffre d'affaires dopé par la grippe, mais c'est GSK qui s'est de loin taillé la part du lion. Ces ventes records ont même permis au groupe britannique de ravir la place de n°1 mondial des vaccins à son rival Sanofi-Aventis en 2010.

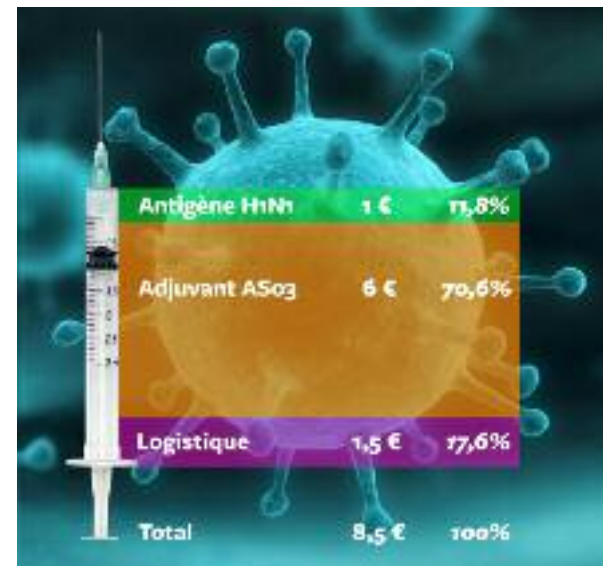
70% du prix couvert par un brevet

Combien ces ventes ont-elles rapporté à GSK en termes de bénéfice net ? Pour répondre à cette question, il faut rappeler que le Pandemrix est vendu sous la forme de deux fioles. La première contient l'antigène, c'est-à-dire des fragments du virus A/H1N1 mort qui nous immunisent contre le virus vivant. La seconde renferme un adjuvant, c'est-à-dire un cocktail de substances diverses (huile de foie de requin, vitamine E, etc.) qui stimulent la réaction immunitaire.

Baptisé ASO3 pour « Adjuvanted System O3 », ce composé laitieux sur lequel GSK a très peu communiqué a été développé à Wavre au début des années 1990. En mars 1999, GSK Biologicals obtiendra le brevet européen EP 0735898 protégeant l'ASO3 jusqu'en 2014. En cas de pandémie, le grand défi consiste à produire très rapidement de l'antigène pour répondre à une

demande très forte de vaccins. L'ASO3 permet principalement à GSK d'utiliser, dans une dose de vaccin, quatre à huit fois moins d'antigène H1N1 que ses concurrents. L'adjuvant ASO3 permet donc à GSK, pour une même quantité d'antigène, de vendre quatre à huit fois plus de vaccins, et donc de servir quatre à huit fois plus de monde qu'avec un

LE PRIX D'UNE DOSE DE PANDEMRIX

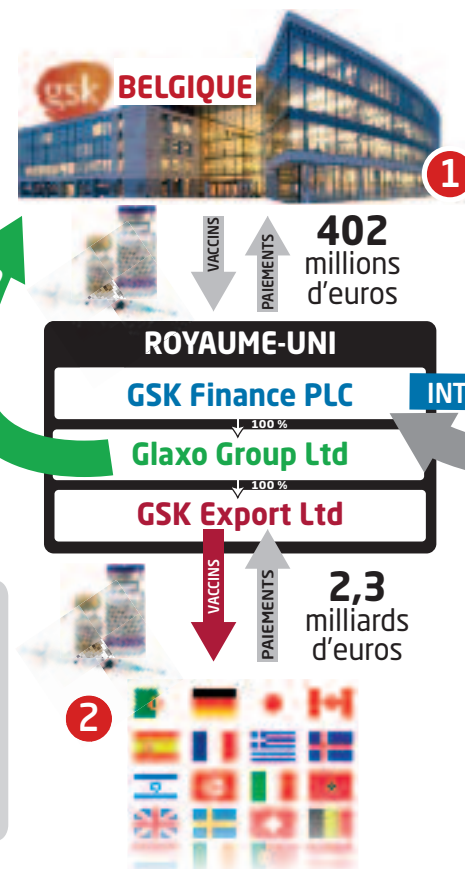


SOURCE: CONTRAT GSK/ÉTAT BELGE

COMMENT GSK A MINIMISÉ SES IMPÔTS SUR LES SUPER-PROFITS DE LA GRIPPE A/H1N1

3. En 2009 et 2010, Glaxo Group, qui contrôle Glaxo Export, reverse plus de 1 milliard d'euros de royalties à GSK Biologicals, qui détient le brevet protégeant l'adjuvant ASO3 présent dans le Pandemrix. Ce milliard sera taxé en Belgique à moins de 3 % grâce à deux avantages fiscaux combinés : la déduction sur les revenus de brevets et les intérêts notionnels.

2. A la même période, quelque 60 gouvernements achètent 300 millions de vaccins à GSK Export, la plate-forme d'exportation britannique du groupe GSK. Le prix de vente d'une dose en Europe et en Amérique du Nord est de 8,5 euros, HTVA. Les ventes mondiales dépassent 2,3 milliards d'euros.



1. En 2009 et 2010, GSK Biologicals, filiale belge du groupe britannique GSK, vend des vaccins Pandemrix contre la grippe A/H1N1 à une filiale britannique du groupe non identifiée pour 402 millions d'euros. Le bénéfice sur ce montant sera en partie défiscalisé grâce aux intérêts notionnels en Belgique.

4. Une partie des bénéfices réalisés au Royaume-Uni en 2010 seront défiscalisés via une société luxembourgeoise administrée par le directeur financier de GSK Biologicals. Cette boîte aux lettres prêtera plus de 7 milliards d'euros à GSK Finance, qui contrôle Glaxo Group. GSK Finance lui remboursera 154 millions d'euros d'intérêts, taxés à 0,25 % au Luxembourg, au lieu de 28 % au Royaume-Uni.

vaccin sans adjuvant.

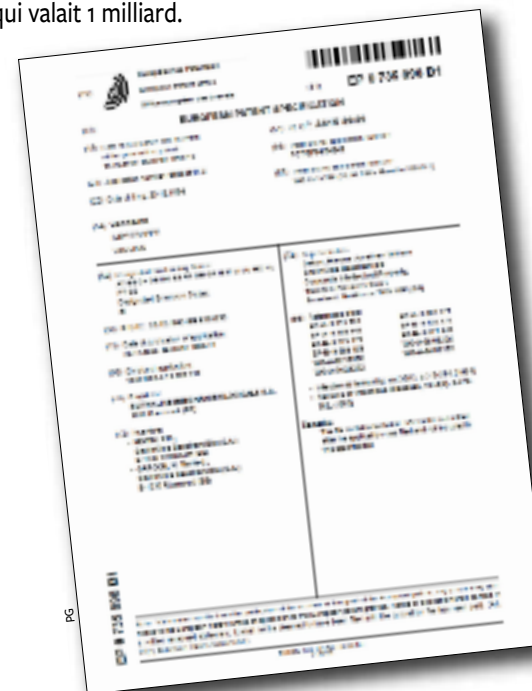
Le contrat signé entre l'Etat belge et GSK en juillet 2009 pour la « fourniture de vaccins pandémiques contre la grippe » – un contrat type pour tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique du Nord – précise la valeur que l'entreprise attribue à l'ASO3. Selon les termes de ce contrat révélé par *Le Soir* en mai 2010, chaque dose de Pandemrix a été facturée aux contribuables 8,5 euros, hors TVA. Un prix qui se décompose comme suit : 1 euro seulement pour l'antigène ; 6 euros pour l'adjuvant ; et 1,5 euro de « droit de mise à disposition », des frais de logistique. Autrement dit, le prix de l'adjuvant représente à lui seul plus de 70% du prix du vaccin.

Le royaume belge, paradis des royalties

Ce que les gouvernements ont payé, c'est avant tout de la propriété intellectuelle. La grande majorité des ventes de Pandem-

rix a donc été rétrocédée sous forme de royalties (le « droit d'auteur » des inventeurs) à la filiale du groupe qui détient le brevet de l'adjuvant – en l'occurrence, GSK Biologicals. Ce qui de prime abord pourrait sembler étrange.

LE BREVET qui valait 1 milliard.



En effet, la plupart des multinationales « délocalisent » leur propriété intellectuelle (brevets, marques, logos) dans des filiales enregistrées dans des paradis fiscaux, où les royalties sont peu, voire pas du tout taxées. Mais ce serait méconnaître la Belgique, que la revue spécialisée *Managing Intellectual Property* place désormais sur le même pied que les îles Caïmans, le Luxembourg, les Pays-Bas et Singapour...

Beaucoup de gens ignorent en effet qu'avec la déduction de revenus de brevets en vigueur depuis l'exercice d'imposition 2008, la Belgique s'est muée en véritable « paradis fiscal pour les sociétés riches en propriété intellectuelle », dicit le cabinet international d'avocats Bird & Bird. En clair, 80% des royalties touchées sont exonérées d'impôt. Combinée avec les très controversés « intérêts notionnels » et d'autres avantages fiscaux, cette mesure permet de réduire l'impôt des sociétés ●●●



●●● à peau de chagrin (*lire l'encadré ci-dessous*). « La déduction de revenus de brevets complète une série d'autres incitants fiscaux, dont la déduction pour investissement et le crédit d'impôt en recherche et développement, des réductions de charges salariales pour le personnel scientifique, l'exonération fiscale des

aides régionales, et la déduction des intérêts notionnels », résume Pieter Van Den Broecke, avocat fiscaliste chez Linklaters.

**Une tuyauterie complexe**

En se plongeant dans les comptes annuels du groupe GSK, Le Vif/L'Express a reconstitué une partie de la « tuyauterie » comp-

**JEAN STÉPHENNE** « GSK Biologicals a assuré plus de 50 % des commandes mondiales de Pandemrix. »

**DEUX « CADEAUX » POUR TUER L'IMPÔT**

Dans des revues fiscales internationales, des juristes belges « vendent » la Belgique comme le paradis fiscal idéal pour les sociétés riches en brevets et en fonds propres. Pour payer peu, voire carrément pas d'impôt, le but du jeu est d'exploiter simultanément deux niches fiscales dont les effets s'additionnent : la déduction sur les revenus de brevets et les intérêts notionnels. Explications.

**> DÉDUCTION SUR LES REVENUS DE BREVETS**

La loi-programme du 27 avril 2007 permet à une société qui détient un brevet de déduire de sa base imposable 80 % des revenus bruts générés par ce brevet (royalties). Seuls les 20 % restants sont donc taxés au taux normal de l'impôt des sociétés (33,99 %), ce qui réduit donc le taux de taxation réel à 6,8 %. Ainsi, une société qui gagne 100 millions d'euros de royalties ne sera en réalité imposée que sur 20 millions à 33,99 %. Elle ne paiera donc que 6,8 millions d'impôts. Sauf que... elle peut encore « actionner » le mécanisme des intérêts notionnels pour réduire davantage –

voire faire disparaître complètement – cet impôt résiduel.

**> DÉDUCTION D'INTÉRÊTS NOTIONNELS**

Une entreprise « pauvre », obligée d'emprunter à une banque si elle veut investir, peut déduire de sa base imposable les intérêts qu'elle rembourse à la banque sur son emprunt. Depuis la loi du 22 juin 2005, une entreprise « riche », qui, elle, investit directement sur fonds propres (sans emprunter, donc), peut déduire elle aussi des intérêts « notionnels », c'est-à-dire fictifs, de sa base imposable. Comme si elle s'était empruntée de l'argent à elle-même... Ces intérêts théoriques sont fixés, pour l'année 2011, à 3,485 % des fonds propres de l'entreprise (son capital et ses bénéfices accumulés depuis sa création). Exemple : une société qui réalise 5 millions d'euros de bénéfices et dispose de 100 millions de fonds propres pourra déduire 3,485 millions (3,485 % de 100 millions) d'intérêts notionnels de ses bénéfices. Elle ne sera donc taxée que sur 1,515 millions d'euros au lieu de 5 millions. ● D. L.P.

table utilisée par le groupe pour minimiser ses impôts sur les revenus de la grippe A/H1N1 (*voir l'infographie page 33*).

Pour résumer, on peut dire qu'entre GSK Biologicals (qui a orchestré la fabrication des vaccins) et les gouvernements (qui ont acheté tous ces vaccins), il y a une « boîte noire » constituée d'au moins trois sociétés britanniques au travers desquelles l'argent a transité. Les règles comptables internationales utilisées pour élaborer les comptes annuels des sociétés concernées ne permettent pas d'identifier tous ces flux intra-groupe.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que GSK Biologicals a vendu des vaccins Pandemrix à une société britannique de la « boîte noire » pour 401,6 millions d'euros, répartis sur 2009 et 2010. Et que le bénéfice réalisé sur ce montant (une fois les coûts de production déduits) a en grande partie échappé à l'impôt grâce au mécanisme des intérêts notionnels.

Ensuite, d'après le contrat belge révélé en 2010, tous les gouvernements en Europe et en Amérique du Nord ont payé leurs vaccins à GSK Export Ltd, la plateforme d'exportation mondiale du groupe établie au Royaume-Uni. Ce serait donc GSK Export qui aurait livré la marchandise aux gouvernements dans le monde entier, et récolté les 2,3 milliards d'euros de ventes mondiales de vaccins.

L'essentiel de ces fonds, une fois les coûts de logistique déduits, semblent alors être « remontés » dans la comptabilité de Glaxo Group Ltd, société britannique qui contrôle GSK Export à 100%. Finalement, Glaxo Group versera en 2009 et 2010 à GSK Biologicals, la société belge, des royalties pour un total estimé à 1,06 milliard d'euros (les rapports de gestion ne donnent pas les chiffres exacts mais il est possible de les déduire assez précisément). Le rapport de gestion 2009 de GSK Biologicals indique ainsi que

**II. Autres produits d'exploitation**

Royalties pour brevets et licences	512 835
Provision de services	295 912
Autres produits d'exploitation	3 711
Schéma d'exploitation	5 251
	817 772

1 - Les redevances pour brevets et licences se situent en 2 parties : d'une part les redevances liées (GSK) à des médicaments, essentiellement versées par Merck sur le vaccin Engerix et pour l'Espagne. Une partie de ces redevances est ensuite réversée à d'autres entités telles que l'Institut Pasteur, WRP et Genentech.

D'autre part, il y a les redevances reçues de groupes, payées par la société affiliée (GGL) pour le Cervarix et le Pandemrix. Ces royalties s'élevaient à 17,1 millions pour les 3 premiers trimestres de l'année et à 23,4 millions pour le dernier.

Cette importante augmentation des redevances est liée à une révision d'un part à la révision des taux de royalties à payer pour les vaccins Cervarix et Flu Pandemrix avec un effet rétroactif pour les années 2007 et 2008, pour un total d'EUR 13,012 millions. D'autre part, les royalties à recevoir sont entrées en compte depuis le 2009 grâce aux ventes de vaccins Pandemrix pour le H1N1, particulièrement significatives au dernier trimestre de l'année.

2 - Les produits de services sont principalement relatifs aux activités de recherche et développement effectuées au groupe. Les principaux projets effectués en 2009 concernent le Cervarix, le Rotavirus et les différents projets relatifs au Flu, propriétés intellectuelles détenues par GSK Corporation, Canada ou Division selon le type de Flu.

Glaxo Group Ltd lui a versé des royalties « extraordinairement élevées fin 2009 grâce aux ventes du vaccin Pandemrix », soit environ 400 millions d'euros. En 2010, on dépassera les 650 millions.

**Des profits taxés à moins de 3%**

A quel taux la marge réalisée sur ce milliard de royalties a-t-elle été taxée ? Il est possible d'estimer le taux maximum théorique de taxa-

tion, mais pas le taux exact. En effet, ce taux dépend directement des coûts de développement du vaccin qui n'avaient pas encore été totalement amortis en 2009 et 2010. Mais les différents scénarios élaborés avec notre expert fiscal sont limpides : dans l'hypothèse où ces coûts étaient déjà intégralement amortis en 2009, le milliard d'euros de royalties a été taxé à seulement 3,44 %, du fait de l'impact des intérêts notionnels sur le taux théorique de

**MOINS D'UN VACCIN SUR QUATRE INJECTÉ**

- > 440 millions de doses commandées à GSK par des gouvernements
- > 300 millions de doses vendues après révision des contrats
- > 70 millions de doses injectées dans le monde



**GSK BIOLOGICALS : 2,6 MILLIARDS D'EUROS DÉDUITS EN 4 ANS, 892 MILLIONS D'IMPÔTS ÉVITÉS**

**Déductions de la base imposable et réductions d'impôts nettes de GSK Biologicals (2008-2011)**

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	Total
Déduction de revenus de brevets	13,2	490,2	541,8	148	1 193,2
Réduction d'impôts nette	4,5	166,6	184,1	50,3	405,6
Déduction d'intérêts notionnels	334,3	379	359,1	357,5	1 429,9
Réduction d'impôts nette	113,6	128,8	122,1	121,5	486
<b>Total des déductions de la base imposable</b>	<b>347,5</b>	<b>869,2</b>	<b>900,9</b>	<b>505,5</b>	<b>2 623,1</b>
<b>Total des réductions d'impôts nettes</b>	<b>118,1</b>	<b>295,5</b>	<b>306,2</b>	<b>171,8</b>	<b>891,6</b>

Les réductions d'impôts nettes, c'est-à-dire l'impôt légalement évité par GSK en Belgique, correspondent à 33,99 % (taux d'imposition des sociétés) des déductions de la base imposable accordées par la législation. Autrement dit, les 2,6 milliards d'euros déduits sur quatre ans correspondent à un cadeau fiscal net de 891,6 millions d'euros.

6,8 % (au lieu de 33,9 % grâce à la non-taxation de 80 % des revenus de brevets).

Si, par contre, une partie de ces coûts devait encore être amortie, plus ces coûts sont importants, plus le taux d'imposition devient faible ! Exemple : si les coûts à déduire correspondent à 10 % des royalties perçues, le taux d'imposition chute à 1,76 %. Et si les coûts atteignent 20 %, le taux passe à 0 %...

Perte sèche pour l'Etat belge ? Sur les seules ventes de Pandemrix, plus de 320 millions d'euros d'impôts ont échappé, en toute légalité, au fisc belge. Mais la déduction sur les revenus de brevets, combinée aux intérêts notionnels, n'a bien entendu pas servi qu'à défiscaliser les profits liés au Pandemrix. Grâce à ces deux avantages fiscaux, GSK Biologicals a déduit 2,6 milliards d'euros de sa base imposable entre 2008 et 2011 (*voir tableau ci-contre*). En quatre ans, ces déductions ont permis à l'entreprise d'éviter de payer 891,6 millions d'euros d'impôts nets. Une véritable aubaine pour le groupe britannique. ● **DAVID LELOUP**

**Enquête réalisée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Communauté française**

(1) Ces questions sont disponibles à cette adresse : <http://bit.ly/questions-GSK>.  
(2) Dans *Trends/Tendances* du 25 février 2010.

# La boîte aux lettres qui valait 7 milliards

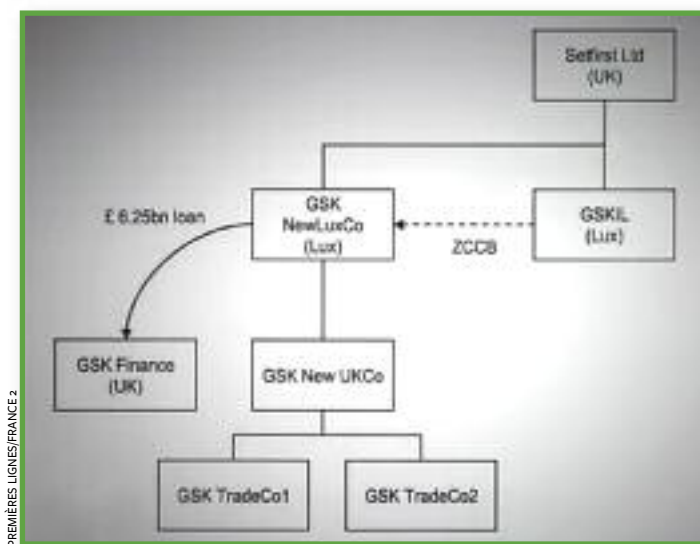
**En 2010 et 2011, le groupe GSK a utilisé un montage au Luxembourg, pour éviter des impôts sur plus de 150 millions d'euros de bénéfices au Royaume-Uni. Une opération supervisée par la direction de GSK Biologicals et démantelée par le fisc britannique.**

On l'a vu, les profits générés par les ventes mondiales de vaccins contre la pandémie de grippe A/H1N1 ont transité par une « boîte noire » au Royaume-Uni, où interviennent au moins trois sociétés du groupe GSK (voir page 33). Si plus de 1 milliard d'euros de royalties a bien été rétrocedé à GSK Biologicals en Belgique, où il n'a quasiment pas été taxé, une petite partie des profits générés par le Pandemrix est restée outre-Manche dans ces sociétés.

Notamment dans Glaxo Group Ltd, qui a versé en 2010 d'importants dividendes à sa société mère GSK Finance PLC.

## Un prêt purement artificiel

Pour éviter qu'une partie des bénéfices de GSK Finance ne soient taxés à 28%, comme le code des impôts britannique le prévoit, GSK a utilisé un tour de passe-passe luxembourgeois vendu « clés sur portes » par le géant de l'audit et du conseil PricewaterhouseCoopers (PwC). Ce dernier conseille à la fois GSK sur le plan fiscal, et certifie les comptes de ses filiales au Royaume-Uni comme au Luxembourg. Un conflit d'intérêts qui soulève bien des questions : on imagine en effet mal l'auditeur britannique PwC remettre en cause les montages du conseiller fiscal PwC au Luxembourg...



PREMIÈRES LIGNES/FRANCE 2

Et c'est exactement ce qui s'est passé. « Le montage en question est une arme classique dans l'arsenal des multinationales présentes en Europe », commente Richard Murphy, un expert-comptable britannique militant pour la justice fiscale au sein du Tax Justice Network. « Par le biais d'un prêt purement artificiel, on endette lourdement une société X, située dans un pays au taux d'imposition normal, comme le Royaume-Uni, pour qu'elle rembourse des montants d'intérêts faramineux à une société Y, située dans un paradis fiscal comme le Luxembourg. » Ainsi, la société X déduit de sa base imposable les intérêts remboursés à Y, et donc ces intérêts échappent à l'impôt au Royaume-Uni. De son côté, Y récupère ces intérêts, qui sont des revenus très peu, voire pas du tout taxés au Luxembourg.

Le montage imaginé par PricewaterhouseCoopers pour GSK, finalement démantelé par le fisc britannique. Setfirst Ltd, un holding du groupe GSK, est l'actionnaire principal de GSK Biologicals, dont le directeur financier pilotait la coquille luxembourgeoise GSK Holding (GSK NewLuxCo sur le schéma).

Un tel montage a été mis en place par PwC en octobre 2009, au moment même où GSK commençait à livrer ses toutes premières doses de vaccins pandémiques aux gouvernements. Des documents internes de PwC obtenus par l'agence Premières Lignes pour l'émission Cash Investigation (France 2) indiquent qu'à cette époque Setfirst Limited, le holding britannique qui détient 70% de la société belge GSK Biologicals, s'appête à créer une société boîte aux lettres au Grand-Duché : GSK Holding (Luxembourg) Sàrl.

C'est cette société qui octroiera un prêt trois mois plus tard à un autre holding britannique du groupe, GSK Finance.

## Deal express avec le fisc luxembourgeois

L'administration fiscale luxembourgeoise semble avoir été particulièrement diligente pour valider ce montage. Le 19 octobre, un fiscaliste de PwC rencontre le responsable du bureau 6 de l'impôt des sociétés au Grand-Duché, un certain Marius Kohl. Les deux hommes négocient les aspects fiscaux du montage et concluent un deal qui « servira de base pour la préparation des déclarations fiscales des sociétés luxembourgeoises concernées », selon un courrier de PwC consulté par Le Vif/L'Express.

Le 11 novembre, Marius Kohl confirme dans une lettre officielle à PwC que le montage est

« en accord avec la législation fiscale et les pratiques administratives en vigueur » au Grand-Duché. En trois semaines seulement, l'affaire était conclue ! GSK Holding (Luxembourg) Sàrl, la nouvelle filiale au cœur du montage, pouvait alors être créé devant notaire le 25 novembre.

## 154 millions taxés à 0,25%

Début 2010, Setfirst injecte 2,5 milliards de livres sterling (3,2 milliards d'euros) dans le capital de cette nouvelle filiale. Dans la foulée, celle-ci prête la somme astronomique de 6,3 milliards de livres (7,2 milliards d'euros) à GSK Finance. Cette dernière versera en retour 124 millions de livres (154 millions d'euros) d'intérêts à GSK Holding pour l'année 2010. Autant de millions qui n'ont pas été taxés au taux minimum de 28% au Royaume-Uni...

Au Luxembourg, par contre, PwC a négocié avec le fisc grand-ducal un deal très avantageux pour GSK : ces intérêts, qui sont des revenus pour GSK Holding, seront taxés au taux ridiculement bas de... 0,25%. Grâce à ce tour de passe-passe, GSK Finance a évité de payer 35 millions de livres (41 millions d'euros) d'impôts à Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC), le fisc britannique. Et GSK Holding n'a payé que 310 000 livres (362 000 euros) au fisc luxembourgeois – soit 112 fois moins que l'impôt qui aurait normalement dû être acquitté en Grande-Bretagne !

## Deux Belges au cœur du montage

« Ce type de montage est présenté comme légal, mais les inspecteurs du fisc britannique ne voient pas les choses de cette façon »



**DENIS DUBRU,** directeur financier et administrateur de GSK Biologicals, a géré en 2010 et 2011 une société boîte aux lettres au Luxembourg créée pour éluder une partie de l'impôt du groupe GSK au Royaume-Uni.

Après tout, le prêt aurait pu se faire directement entre les deux filiales britanniques Setfirst et GSK Finance, sans passer par le Luxembourg...

Des documents obtenus par Le Vif/L'Express auprès du registre des sociétés luxembourgeoises indiquent que deux Belges ont piloté cette opération d'évasion fiscale : Denis Dubru, directeur financier et administrateur de GSK Biologicals, et Georges Dassonville, un Namurois qui travaille pour GSK au Luxembourg depuis une dizaine d'années. Les deux hommes étaient au cœur du montage : ils étaient les gérants de GSK Holding jusqu'à sa radiation du registre des sociétés en mars 2012...

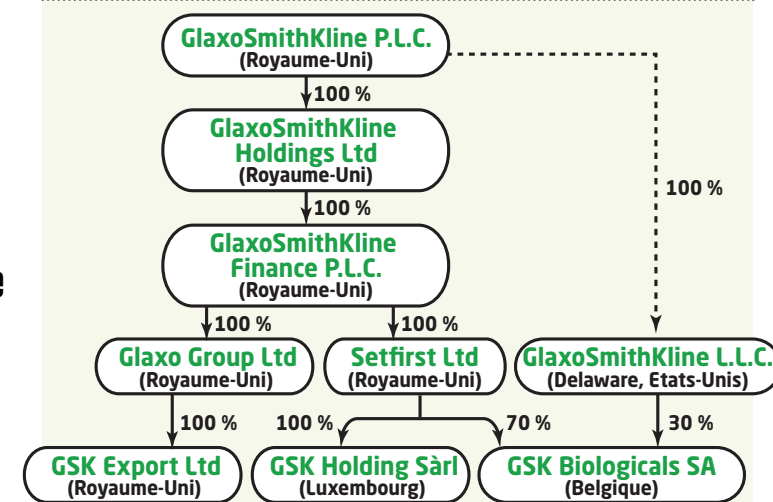
Pour le fisc britannique, les bénéfices réalisés au Luxembourg devaient être taxés en Grande-Bretagne. « On a essayé de prouver qu'on avait de la substance

ici – des bureaux, des employés, des équipements – bref, qu'on n'était pas qu'une simple boîte aux lettres, mais en fin de compte nous avons dû passer un accord avec le fisc britannique », expliquait Georges Dassonville à nos confrères de Cash Investigation en mai dernier. Le deal ? Une amnistie fiscale pour GSK si elle rapatrie ses milliards au Royaume-Uni avant fin 2011, ce qu'elle a fait. Pas rancunier, le fisc anglais...

Jointes par Le Vif/L'Express, MM. Dubru et Dassonville n'ont pas souhaité réagir. « Denis Dubru a été désigné administrateur de GSK Holding par la direction du groupe essentiellement pour des raisons de proximité avec le Luxembourg, précise le porte-parole de GSK Biologicals. Son mandat n'a pas de lien avec les activités « vaccins » de GSK en Belgique. » ●

DAVID LELOUP

## GSK BIOLOGICALS DÉTENU À 30% PAR UNE BOÎTE AUX LETTRES DU DELAWARE



Cet organigramme partiel du groupe GSK montre les relations entre les différentes sociétés qui interviennent dans la vente des vaccins Pandemrix et dans la défiscalisation, en Belgique et au Luxembourg, d'une partie des bénéfices produits par ces ventes. Filiale belge du groupe britannique GlaxoSmithKline, GSK Biologicals est la division « vaccins » du géant pharmaceutique. Curiosité : près de 30% des actions de GSK Biologicals sont détenues par GlaxoSmithKline LLC, une société domiciliée au 2711 Centerville Road, suite 400, à Wilmington, au Delaware, un paradis fiscal aux États-Unis. Cette même adresse héberge le siège de milliers d'autres sociétés, dont Monsanto, Cisco, Banana Republic, la Twentieth Century Fox ou iPad, filiale d'Apple...